

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB 013-8161/20/BM**

#### **■ Approbation d'une convention de cession à titre onéreux d'équipements billettiques conclue entre la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée et la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 20/15260/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence procède au remplacement de son système billettique composé d'équipements VIX EBRIO+ afin d'harmoniser les systèmes au sein de ses réseaux de transport.

A cette occasion, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité acquérir une partie des équipements déposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour équiper à moindre coût et dans les meilleurs délais ses véhicules de transport en commun.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a convenu de céder audit syndicat 40 pupitres TP5700 au tarif unitaire de 394 € HT. La recette totale est estimée à 492 € HT sur laquelle une décote de 20 % a été appliquée car les appareils sont vendus en l'état (non testés).

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée prendra à sa charge les frais de transport vers ses locaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole-Aix-Marseille- Provence ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de remplacer son système billettique composé d'équipement VIX EBRIO+ afin d'harmoniser les systèmes au sein de ses réseaux de transport.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a convenu de céder à titre onéreux une partie de ses équipements.

**Délibère**

**Article 1**

Est approuvée la convention de cession à titre onéreux d'équipements billettiques ci-annexée à la présente délibération.

**Article 2 :**

Madame la Présidente ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Section de Fonctionnement – Nature 775 – Sous politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

**Signé le 31 Juillet 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020**